

c/o Aarschotsesteenweg 58,3012 Wilsele

016

RECULEZ JULIEN  
PIERRE MARCHANDSTRAAT 45  
1970 WEZEMBEEK-OPPEM



vosre courrier du 2024.02.26  
votre référence 90202402240941226841  
date 2024.04.01  
notre référence 451009111

interlocuteur TBO HAGELAND DIJLE  
adresse électronique TBOLEUVEN@FLUVIUS.BE

téléphone  
078 35 35 34

**Offre gaz naturel 5074228 pour travaux situés WEZEMBEEK-OPPEM, PIERRE MARCHANDSTRAAT 45**  
Code EAN : 541448860023573004

Madame, Monsieur,

Nous accusons bonne réception de votre accord avec notre offre concernant des travaux à votre raccordement et/ou à votre compteur gaz naturel.

Veillez avoir l'obligeance de nous contacter afin de convenir, 15 jours ouvrable avant la semaine d'exécution souhaitée, d'une date pour l'exécution des travaux. Vous pouvez fixer ce rendez-vous en appelant le numéro de téléphone susmentionné, accessible les jours ouvrable de 8h à 16h.

Ensuite, nous ferons le nécessaire pour réaliser les travaux dans la période prévue. Bien entendu, nous sommes tributaires du temps nécessaire pour obtenir les permissions de voirie et/ou les autorisations nécessaires telles que mentionnées dans l'offre.

**Conditions d'exécution et de mise en service**

Il est indispensable que vous réalisiez les travaux préparatoires ci-après (également énumérés au paragraphe 3 de l'offre) avant qu'Fluvius se déplace. Vous éviterez ainsi des frais supplémentaires et/ou la non-exécution des travaux. Le non-achèvement des travaux préparatoires constitue une condition suspensive de la réalisation des travaux de raccordement.

Général:

Vous creusez la tranchée dans le domaine privé à 70 cm de profondeur au moins.

Vous creusez un puits extérieur de 1 m x 1 m x 1 m contre la façade extérieure pour faire passer la conduite de service à travers le mur.

Vous fournissez et placez une gaine en PVC droite, lisse, de 110 mm de diamètre sur le domaine privé, à minimum 60 cm de profondeur (mesuré à partir du haut de la gaine) perpendiculairement à l'alignement et jusqu'à celui-ci. Cette gaine en PVC sera uniquement utilisée pour le raccordement au gaz, des conduites ou câbles pour d'autres équipements d'utilité publique ne peuvent pas y être ajoutés.

Vous dégagez le trottoir.

Vous dégagez l'emplacement du compteur et les alentours.

Avant les travaux de raccordement, vous vous assurez que l'habitation est étanche au vent et à l'eau.

Vous (ou votre représentant) devez être présent lors de l'exécution des travaux.

Gaz:

Pression de fourniture 21 mBar.

Vos appareils au gaz naturel doivent être compatibles avec le gaz à haut pouvoir calorifique qui remplacera bientôt le gaz à bas pouvoir calorifique. Pour de plus amples informations à ce sujet, vous avez toujours la possibilité de vous adresser à votre installateur ou de consulter la FAQ sur le site Internet de votre gestionnaire de réseau de distribution.

Vous mettez à disposition l'espace nécessaire pour installer le compteur de gaz, et vous placez une plaque en multiplex résistant à l'eau de 100 cm de large x 150 cm de haut et 1,8 cm d'épaisseur à l'ouverture où vous souhaitez la traversée de mur. Cet espace doit se trouver au moins à 1,5 m de sources de chaleur telles que poêles et cuisinières, une chaudière au gaz naturel et un boiler ne sont pas des sources de chaleur. Si vous ne pouvez garantir la distance minimale d'1,5 m, vous devez prévoir une séparation (plaque, cloison). La chaudière au gaz naturel ne peut pas être installée au-dessus du compteur de gaz. Il doit y avoir un espace libre de 70 cm devant les compteurs.

Vous placez la conduite intérieure. Votre installation intérieure se termine à maximum 1m de l'emplacement du compteur, sur un filetage 1" (ou 2" pour les plus grandes puissances) ou un tube en cuivre nu DN22 ou 28, de type cuivre semi-dur ou dur (R250/R290) avec une longueur libre de 10 cm.

Vous prévoyez une ventilation permanente pour l'espace du compteur de gaz. En cas de ventilation mécanique, la continuité de l'évacuation doit être garantie, en cas de ventilation naturelle par exemple une grille d'aération de 100 cm<sup>2</sup> au-dessus du compteur de gaz.

Vous faites en sorte qu' une attestation originale établissant que l'installation répond aux normes légales soit disponible. Si votre installateur n'est pas certifié CERGA, vous devez aussi produire lors de l'exécution des travaux un rapport de contrôle original délivré par un organisme agréé.

Vous concluez pour le nouveau point d'accès un contrat de fourniture valable avec le fournisseur d'énergie de votre choix. Vous avez besoin pour cela du numéro EAN mentionné sur votre offre, du numéro de maison et de boîte. Ne tardez pas: votre fournisseur a besoin d'au moins 5 jours ouvrables pour enregistrer le contrat auprès de nous.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Salutations distinguées,

Fluvius

451009111  
2024.04.01  
p 3

